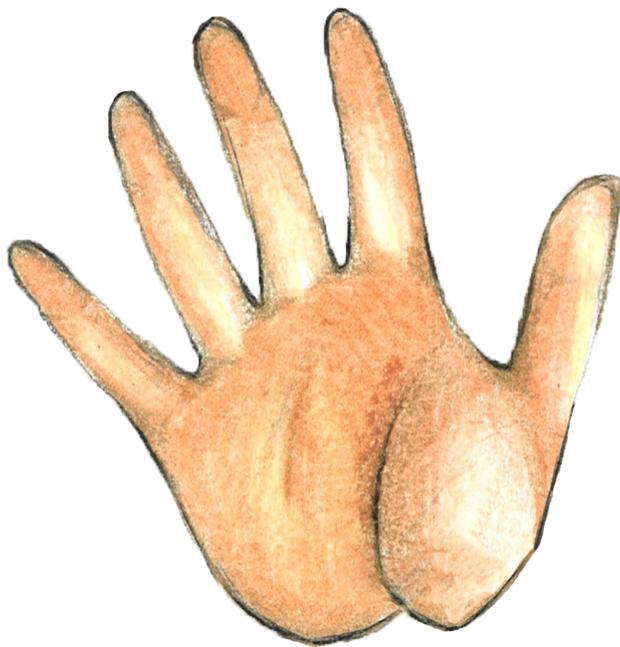


TOUS ENSEMBLE



PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE
L'INTIMIDATION
ET LA VIOLENCE DANS NOTRE ÉCOLE



POLYVALENTE
MGR SÉVIGNY
CHANDLER

COORDINATION
Nadine Poitras

DESSINS
Lorie Fullum

CONCEPTION GRAPHIQUE
Jacques Levesque

Polyvalente Mgr Sévigny
Mise à jour novembre 2021



TABLE DES MATIÈRES

Portrait de la situation	4
La violence	5
L'intimidation	6
La cyberintimidation	7
Exemples de violence	8
Modalités de signalement	9
Annexe 1	
Aide-mémoire pour les élèves cibles	10
Annexe 2	
Aide-mémoire pour les élèves témoins	12
Annexe 2	
Aide-mémoire pour les élèves témoins	13
Annexe 7	
Fiche de signalement de l'élève	14
Modalités de signalement	15
Annexe 3	
Stopper la violence en 5 étapes	16
Aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin	18
Annexe 8	
Fiche de signalement du personnel	19
Modalités de signalement	20
Annexe 4	
Aide-mémoire pour les parents d'un élève cible	21
Annexe 5	
Aide-mémoire pour les parents d'un élève témoin	24
Annexe 6	
Aide-mémoire pour parent d'élève auteur d'agression	25
Annexe 9	
Formulaire de signalement pour les parents	28
Annexe 10	
Suivi au signalement	29
Annexe 11	
Compte-rendu des interventions	32



PORTRAIT DE LA SITUATION

Depuis l'année scolaire 2011-2012, la polyvalente Mgr Sévigny de Chandler a mis sur pied un plan de lutte afin de contrer l'intimidation et la violence en milieu scolaire.

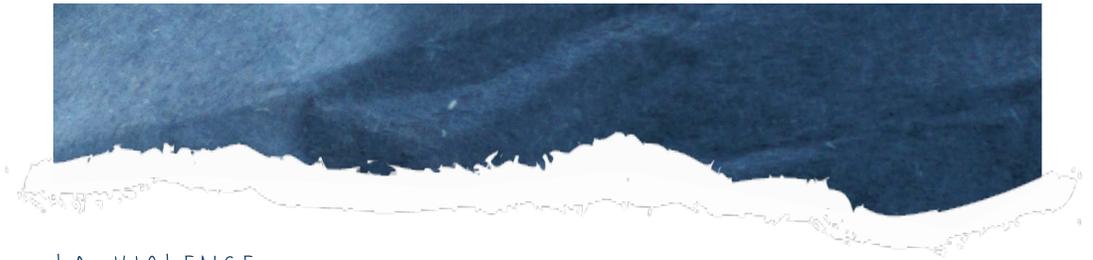
Afin de répondre à la loi 56, nous tenons à souligner que notre plan vise à contrer, mais surtout à faire de la prévention auprès de notre clientèle afin de sensibiliser sur le phénomène de l'intimidation et du harcèlement.

En septembre 2012, un comité a été créé où deux intervenantes, deux surveillants, deux enseignants et un représentant d'élèves siègent afin d'échanger sur la problématique et voir à trouver des solutions afin de rendre le milieu scolaire plus sécuritaire pour tous.

Un portrait de la situation vécue à l'intérieur des murs de l'école a été élaboré en juin 2012. Pour l'année 2013-2014 l'organisme Justice Alternatives Gaspésie-Sud est venu réaliser un sondage avec le programme «Ultimatum <Échap> à la cyberintimidation».

Dans le présent document, vous remarquerez que nous utilisons le terme cible pour désigner une personne subissant de la violence ou de l'intimidation. Le terme auteur est utilisé pour désigner la personne posant des actes de violence ou d'intimidation. Ces termes ont été privilégiés à ceux de victime et d'agresseur afin d'éviter la stigmatisation des élèves et donner un souffle d'espoir pour mettre fin à la situation de violence.





LA VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » art. 13, LIP 2012

Interprétation de la définition

Définition	Interprétation
«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle,	La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître.
exercée intentionnellement contre une personne,	La personne commet une agression à dessein, elle a un projet et affiche une volonté. Les manifestations de violence peuvent être dirigées envers soi-même ou autrui.
ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer,	Elles peuvent produire des effets traumatisants chez la cible, les témoins et leur entourage. Les effets de la violence peuvent être ressentis comme une agression, une domination, une oppression ou une destruction.
en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»	La violence peut se faire à des degrés divers et peut porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.



L'INTIMIDATION

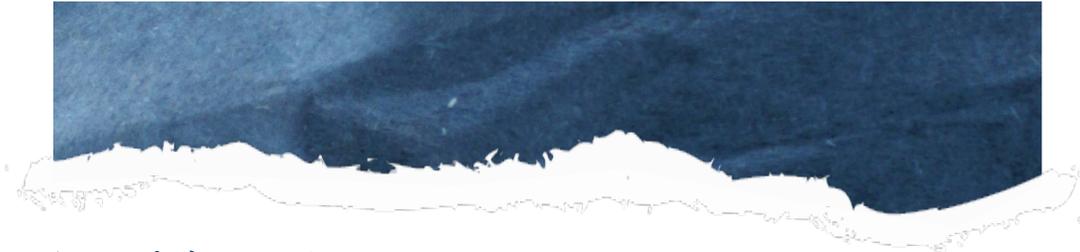
« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, LIP 2012

L'intimidation n'est pas un conflit

L'intimidation est une agression (rapport de force inégal) et non un conflit. Le terme conflit signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérées comme de l'intimidation. Il s'agit toutefois de gestes répréhensibles qui commandent une intervention.

Interprétation de la définition

Intimidation	Conflit
Intentionnel ou non	Divergence d'opinion
Rapport de force inégal (plus vieux, plus grand, plus populaire, plus nombreux)	Rapport de force égalitaire
Sentiment de détresse, vulnérabilité, peur, impuissance pour la cible	Présent tout au long de notre vie
Gestes ou paroles répétés et persistants	Se règle par la communication et la médiation



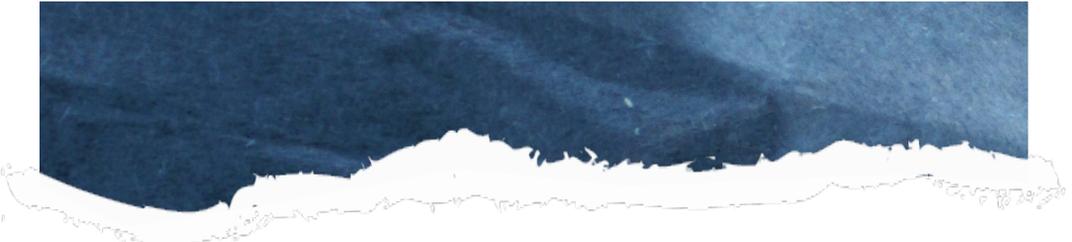
LA CYBERINTIMIDATION

Elle est de l'intimidation qui prend forme dans l'espace virtuel

- Elle peut se produire à partir de n'importe où et n'importe quand : l'espace virtuel est accessible en tout temps et presque en tout lieu.
- Elle peut rejoindre plusieurs témoins, ce qui permet la propagation de mots et d'images instantanément, de façon illimitée et irréversible.
- Elle peut se produire en catimini et échapper à la supervision des parents, enseignants et autres adultes responsables.

Elle est particulièrement néfaste parce que l'espace virtuel peut:

- Avoir un effet de déresponsabilisation, car l'auteur de l'agression peut nier les faits et ne pas reconnaître ses actes. Sans possibilité de prouver facilement le geste, la crainte de représailles diminue.
- Favoriser la dépersonnalisation et le manque d'empathie: étant face à un écran, l'auteur de l'agression a moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la personne cible et il ne peut voir les effets de ses gestes sur l'autre.



EXEMPLES DE VIOLENCE

Intimidation et de cyberintimidation

Physique	Psychologique		Cyberintimidation		Sexuelle	
	Verbale	Sociale	Verbale	Sociale		
Frapper	Insulter/injurier	Dénigrer Rabaïsser Ridiculiser publiquement	Insulter/injurier	Dénigrer Rabaïsser Ridiculiser publiquement	Rumeurs à caractère sexuel	
Donner coups pied ou poing	Menacer de blesser	Colporter des rumeurs	Menacer de blesser	Colporter des rumeurs	Commentaires homophobes	
Tirer les cheveux	Commentaires sur l'apparence	Ignorer	Commentaires sur l'apparence	Usurpation d'identité	Toucher sans consentement	
Pousser/bousculer	Blagues cruelles	Exclusions groupe/activité	Blagues cruelles	Exclusions groupe/activité	Blagues à contenu sexuel	
Voler		Isoler	Diffusion de photos modifiées/malveillantes (flinguer)	Hameçonnage	Baïsses les vêtements	
Bagarrer	Injures discriminatoires: • Hygiène • Handicap • Poids • Maladie • Grandeur • Ethnie	Briser la réputation	Injures discriminatoires: • Hygiène • Handicap • Poids • Maladie • Grandeur • Ethnie	Vidéo-lynchage Filmer à son insu pour diffusion et affichage	Incitation au dévoilement de soi ou des autres	
Vandaliser				Briser la réputation		Propos sexuels
Jeux violents				Facebook, SMS, Youtube, courriel		
Agresser avec une arme						



MODALITÉS DE SIGNALEMENT

ÉLÈVES : CIBLE OU TÉMOIN

1. Compléter la fiche de signalement que tu trouveras :
 - Dans ton agenda
 - À la bibliothèque
 - Au secrétariat
 - Dans le site Internet de l'école www.mgrsevigny.net
2. Aller porter cette fiche à la personne responsable du dossier intimidation et violence : Nadine Poitras
3. Aller rencontrer la personne responsable du dossier intimidation et violence

En tout temps, tu peux en parler et rencontrer la personne responsable de l'école. Tu peux en parler à un adulte et à tes parents.

CONFIDENTIALITÉ

La personne responsable prendra contact avec toi et t'expliquera comment elle peut t'aider avec la situation que tu vis. Les élèves ne seront pas informés de ton signalement, ces renseignements demeurent confidentiels.

ANNEXE 1

Aide-mémoire pour les élèves cibles

ÉLÈVE CIBLE

Que faire pour que ça s'arrête?

- N'attends pas que ça devienne pire. Agis tout de suite et FAIS UN SIGNALEMENT!
- Affirme-toi! C'est difficile, mais reste calme et fait ce qu'il faut.
- Reste avec des amis. Si c'est possible, reste avec des amis sur qui tu peux compter. En groupe, vous risquez moins de vous faire intimider et serez plus en mesure de vous défendre.
- Fais-toi entendre! Agis! L'intimidation, c'est sérieux, tu ne dois JAMAIS la tolérer.
 - ▶ N'attends pas des jours et des jours. Trouve un adulte en qui tu as confiance (ex. : parent, directeur, enseignant, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant) et dis-lui ce qui se passe.
 - ▶ Se défendre soi-même, c'est bien, mais parfois ça ne suffit pas.
 - ▶ Tu n'es pas un « stool » si tu signales l'intimidation, tu es une personne qui veut se faire respecter.
 - ▶ Tu peux toujours t'adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.
- Si jamais tu sens un danger immédiat pour ta sécurité, que tu es cible d'un acte criminel ou qu'on te fait des menaces, n'hésite pas un instant et dis-le à un adulte de confiance (celui-ci t'aidera à signaler la situation à la police en cas de besoin).

On t'intimide sur les médias sociaux, par texto ou par téléphone? Que faire pour que ça s'arrête?

- Protège-toi.
 - ▶ Garde tes mots de passe secrets et ne remets ton numéro de téléphone ou ton courriel qu'aux personnes en qui tu as confiance.
 - ▶ Refuse les demandes « d'amis » ou les invitations qui proviennent d'une source inconnue.
 - ▶ Garde un contact avec tes amis en dehors de l'espace virtuel (les jeunes de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'avoir un compte Facebook).

Aide-mémoire pour les élèves cibles

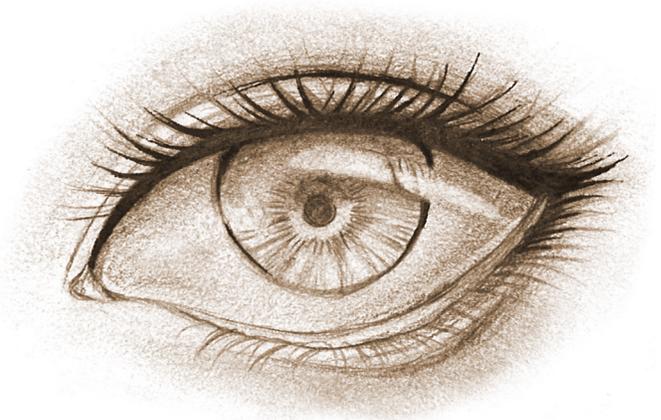
- Agis.
 - ▶ ARRÊTE immédiatement de répondre aux messages d'intimidation.
 - ▶ ÉVITE d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre toi et t'apporter plus d'ennuis.
 - ▶ BLOQUE les adresses des personnes qui t'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de ton adresse courriel ou de ton téléphone, tu peux bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
 - ▶ PARLE de la situation avec un adulte en qui tu as confiance (ex. : parent, directeur, enseignant, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant).
 - ▶ RETRACE les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
 - ▶ SAUVEGARDE tous les messages d'intimidation que tu reçois, que ce soit par courriel, texto ou messagerie instantanée.
 - ▶ SIGNALE à un adulte de confiance les menaces ou les situations où tu sens que ta sécurité est sérieusement compromise (celui-ci décidera si vous devez signaler la situation à la police).

ÉLÈVE TÉMOIN

Que faire si tu es témoin d'intimidation?

Tu as une grande responsabilité si tu es témoin d'intimidation, car tes réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur. Si tu restes sur les lieux comme spectateur, tu fais partie du problème et aggraves la situation.

- Les intimidateurs recherchent ton attention. Si tu ne fais rien quand une personne en intimide une autre, tu encourages la personne qui intimide, tu lui donnes le goût de continuer. Plutôt que de rester là à regarder et à écouter, agis. Va chercher de l'aide ou parle à la personne qui intimide si tu te sens en sécurité.
- Tu fais partie de la solution. Ton rôle est important. Tu ne dois pas rester muet ou encourager la personne qui en intimide une autre, ce serait aggraver le problème.
- Signaler l'intimidation, ce n'est pas « stooler ». Un « stool », c'est quelqu'un qui dénonce quelqu'un d'autre pour lui faire du tort. Quand tu signales à un adulte qu'un ami ou une personne dans ton entourage est cible d'intimidation, TU L'AIDES et tu contribues à la protéger.
- Si tu te sens en sécurité, FAIS-TOI ENTENDRE. Si tu te sens en sécurité, parle à la personne qui intimide et prends la défense de la cible.
- Ne garde pas le silence. Offre ton aide à la cible, affiche ton soutien, invite-la à faire des activités à l'école ou à l'extérieur.
- N'encourage pas une personne qui en intimide une autre. Réconforte la personne qui est cible d'intimidation, montre-lui que tu la soutiens, que tu es de son côté, que tu n'es pas d'accord avec ce qui lui arrive.
- Si tu as peur d'agir directement, tu peux quand même AGIR. Avertis un adulte en qui tu as confiance (ex. : parent, directeur, enseignant, psychologue, entraîneur, surveillant, concierge).
- Tu peux en tout temps t'adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation en remplissant toi-même une fiche de signalement ou en aidant la personne cible à le faire.



Que faire si tu es témoin de cyberintimidation?

- RÉAGIS quand tu vois des camarades en intimider d'autres.
- PROTESTE chaque fois que tu en es témoin. Si tu protestes, tu peux faire en sorte que ça s'arrête.
- REFUSE toujours de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message insultant pour quelqu'un.
- SAUVEGARDE les messages d'intimidation que tu vois pour les garder comme preuves.
- RAPPORTE les incidents à un adulte de confiance quand tu en es témoin.
- SIGNALE l'intimidation à un adulte de confiance si elle inclut des menaces que tu juges dangereuses et sérieuses (celui-ci décidera si vous devez signaler la situation à la police).

ANNEXE 7

Fiche de signalement de l'élève

Billet de déclaration par l'élève

CONFIDENTIEL

Date : _____

Type de violence (si tu peux l'identifier) :

- physique verbale par voie électronique
 sociale discrimination intimidation
 en lien avec la sexualité autre

Description de l'incident (en indiquant bien les personnes impliquées)

Ce genre d'incident s'est-il déjà produit?

- OUI NON je ne sais pas

Si oui, indiquer le nombre de fois : (_____) et depuis combien de temps?
(_____)

Crains-tu pour ta sécurité? OUI NON

Si oui, que crois-tu qui peut arriver?

Ton nom : (_____) Témoin Cible

Merci pour ton courage et ta confiance! Nous communiquerons avec toi bientôt de manière Confidentielle pour obtenir plus d'informations et pour s'assurer que la situation s'arrête.



MODALITÉS DE SIGNALEMENT

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

AGIR

Stopper la violence en 5 étapes :

1. Arrêter le comportement observé
 2. Nommer le type de violence
 3. S'appuyer sur la position de notre école
 4. « Nous n'acceptons pas les comportements irrespectueux et blessants »
 5. Exiger un changement de comportement et aviser qu'il y aura des mesures appliquées si la situation le nécessite.(inviter la cible à dénoncer)
 6. Vérifier la situation auprès de l'élève cible et transmettre l'information en remplissant la fiche de signalement et en la remettant à la personne responsable ou à la direction
- Remplir la fiche de signalement et remettre à la personne responsable ou à la direction

La personne responsable communiquera avec vous pour :

- Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement
- Vérifier si la compréhension de la situation correspond à ce que vous avez observé
- Vous informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour la cible
- Vous informer, discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu.

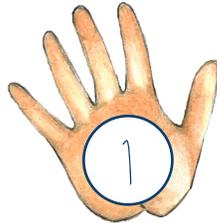
ANNEXE 3

Stopper la violence en 5 étapes

Ça vaut le coup d'agir ensemble !

On parle d'intimidation lorsqu'il y a :

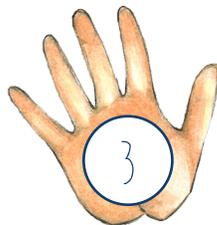
- Intention ou non de faire du tort
- Une inégalité de pouvoir
- Des sentiments de détresse de la part de la cible
- Répétition des gestes ou paroles sur une certaine période



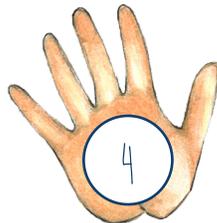
Arrêter le comportement observé



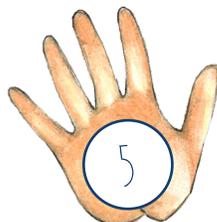
Nommer le type de violence observé



S'appuyer sur la position de notre école : « Nous n'acceptons pas les comportements irrespectueux et blessants »



Exiger un changement de comportement et nommer qu'il y aura des mesures appliquées si la situation le nécessite. (inviter la cible à dénoncer)



Vérifier la situation auprès de l'élève cible et transmettre l'information en remplissant la fiche de signalement et en la remettant à la direction

Aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin

Comment intervenir lors d'une situation de violence ou d'intimidation?

1. Mettre fin à la violence

- Exiger l'arrêt du comportement en personnalisant l'intervention.
Ex : «Christian, ce comportement n'est pas accepté dans notre école et je te demande d'arrêter immédiatement».
 - ▶ S'assurer que les élèves témoins, s'il y en a, prennent acte de l'intervention. Qu'ils soient ou non impliqués dans l'incident, il est important qu'ils comprennent que tous les élèves sont protégés et en sécurité dans notre école.

2. Nommer le comportement

- Mettre un nom sur le type de violence observée. Ex. : « Ton commentaire constitue une forme de violence verbale ou à caractère discriminatoire».
- S'appuyer sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école. Ex. : « Dans notre école, nous refusons les comportements haineux ou désobligeants».
- Nommer l'impact possible d'un tel acte de violence sur les individus. Ex. : « Ce genre de propos peut blesser».
 - ▶ S'assurer de dénoncer le comportement et non pas l'élève qui a commis l'acte de violence (ex : Tu as ta place comme élève ici, mais ce genre de propos est inacceptable). Éviter de parler de l'élève cible comme s'il s'agissait d'une personne sans défense et ne pas laisser entendre qu'il fait partie d'un groupe identifiable (ex. : en cas de discrimination).

3. Orienter vers les comportements attendus

- Demander un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation. Ex. : «Dans notre école, nous respectons les gens. C'est un comportement attendu de la part de tous les adultes et de tous les élèves.»
- S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation et l'informer qu'un adulte communiquera avec lui pour vérifier que la situation ne s'est pas répétée.
- Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leur activité.
- Selon la situation, informer l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation qu'il y aura un suivi pour son comportement à un autre moment et dans un autre lieu. Ex. : « Ce n'est ni le moment ni l'endroit, mais je vais m'assurer qu'il y ait un suivi à ce qui vient de se passer.»
- Lui demander de quitter les lieux.

ANNEXE 3

Aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin

4. Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé

- S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation pour évaluer sommairement la situation et prendre les informations nécessaires pour remplir la fiche de signalement. Lui rappeler qu'il a le droit à la sécurité. Ex. : «Tout le monde doit pouvoir se sentir en sécurité à l'école».
- L'informer qu'un adulte assurera un suivi auprès de lui. Ex. : «Ça ressemble à une situation d'intimidation, je vais te référer à...»
- Assurer sa sécurité Ex. : «Est-ce que tu penses que ça va aller pour le reste de la journée? Veux-tu qu'on contacte un ami ou tes parents? Veux-tu rencontrer un intervenant pour trouver des moyens de te sentir en sécurité?»
- L'inviter à venir vous revoir ou à utiliser les mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète.
 - ▶ Si vous jugez que la sécurité de l'élève est menacée ou s'il a été cible d'un acte criminel, le policier attiré à votre école doit en être informé ainsi que la direction (mettre les coordonnées du policier).

5. Transmettre

- Signaler la situation en remplissant la fiche prévue à cet effet.
- Remettre la fiche à la direction ou à la personne responsable du dossier violence et intimidation.



TENUE DES INCIDENTS VIOLENTS

CONFIDENTIEL

Date _____

Nom de l'intervenant qui réfère _____

Nom de la cible _____ Niveau _____

Nom de l'agresseur _____ Niveau _____

Endroit _____ Moment _____

Type de violence

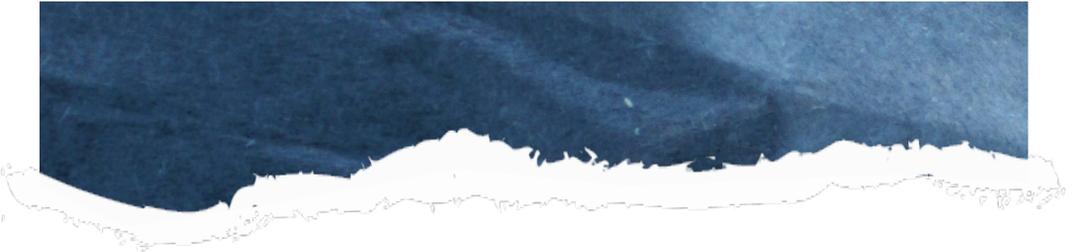
- Cyberintimidation
- Taxage
- Violence verbale
- Violence physique
- Violence sociale ou psychologique
- Possession d'une arme ou d'un objet dangereux
- Vandalisme
- Propos homophobes

Détails de l'incident

Intervention ou démarche entreprise

- Avertissement
- Appel aux parents
- Local de réflexion
- Rencontre individuelle
- Rencontre avec un professionnel
- Procédure disciplinaire _____
- Autre, précisez _____

Copie à la personne responsable du dossier violence et intimidation



MODALITÉS DE SIGNALEMENT

Parents d'un élève Cible-Témoin-Auteur

- Votre enfant vous dit qu'il vit une situation intimidation ou de violence ou vous avez des doutes ...
 - Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation intimidation ou de violence...
 - Vous pensez que votre enfant fait vivre une situation intimidation ou de violence à d'autres ou il vous en parle...
- ▶ Aider votre enfant à remplir une fiche de signalement
 - ▶ Contacter la personne responsable ou la direction d'école au numéro de téléphone suivant et expliquer la situation :
 - 418-689-2233 poste 1064 Nadine Poitras, responsable
 - 418-689-2233 poste 1001 Jasmin Naud, directeur
 - ▶ Compléter vous-même la fiche disponible sur le site Internet de l'école www.mgrsevigny.net

La personne responsable communiquera avec vous pour :

- Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement
- Vérifier si la compréhension de la situation correspond à ce que vous avez observé
- Vous informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour la cible
- Vous informer, discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu

Aide-mémoire pour les parents d'un élève cible

Comment reconnaître les signes lorsque votre enfant se fait intimider?

Une cible d'intimidation ne présentera pas nécessairement de blessures physiques. Pour pouvoir agir, vous devez rester attentif et à l'écoute de votre enfant afin de reconnaître les signes d'intimidation.

- Votre enfant présente-t-il des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, fuyant, facilement irritable, désespéré, etc.)?
- Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait?
- Son estime personnelle est-elle faible (il ne se trouve pas bon à l'école, il se compare aux autres et les trouve meilleurs que lui)?
- Est-ce qu'il a peur d'aller à certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le terrain de jeu?
- A-t-il cessé brusquement d'aller sur Internet?
- Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication?
- Est-ce qu'il vous dit souvent qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école?
- A-t-il des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher?
 - ▶ Ces signes peuvent également se retrouver chez des élèves cibles d'autres formes de violence, par exemple l'homophobie ou la discrimination raciale.

Comme parent, vous devez agir.

Si vous apprenez que votre enfant est cible d'intimidation :

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort.
- Prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail (vous pouvez prendre des notes).
- Ne le blâmez pas.
- Rassurez-le en lui indiquant que vous l'accompagnerez dans cette situation.

Comment devez-vous intervenir auprès de votre enfant?

- Parlez à son enseignant, à la direction ou au personnel de l'école, à son entraîneur ou à tout intervenant ou personne qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire, qu'il faut du courage pour y arriver et que le signalement demeurera confidentiel.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.
- Si la situation nuit au fonctionnement quotidien de votre enfant, demandez une rencontre avec la direction de l'école afin de lui faire part de la situation.
- N'attendez pas que la situation dégénère, que ça devienne pire.
 - ▶ En tout temps, vous pouvez communiquer avec la direction de l'école pour signaler un événement, que votre enfant soit impliqué ou non.

Aide-mémoire pour les parents d'un élève cible

Prenez des mesures pour protéger votre enfant de la cyberintimidation.

Avec l'augmentation de l'usage du téléphone cellulaire et la facilité d'accès à Internet, bien souvent, l'intimidation a lieu dans l'espace virtuel. Vous devez quand même agir pour aider à enrayer la situation.

- Encouragez votre enfant à rester en contact avec ses amis en dehors de l'espace virtuel.
- Surveillez du mieux que vous le pouvez ses actions sur Internet.
- Mettez l'ordinateur dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).
- Vérifiez s'il a peur d'aller sur Internet ou s'il cesse brusquement d'y aller.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation tels que les sites de clavardage (« chat »), les jeux en ligne, etc.
- Souvenez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'aller sur Facebook.

Si vous constatez que votre enfant est cible de cyberintimidation, dites-lui :

- **D'ARRÊTER** immédiatement ses réponses aux messages d'intimidation. La personne qui l'intimide n'attend que ça.
- **D'ÉVITER** d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre lui et lui apporter plus d'ennuis.
- **DE BLOQUER** les adresses des personnes qui t'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
- **DE PARLER** de la situation avec un adulte en qui il a confiance à l'école (ex. : direction, enseignant, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant).
- **DE RETRACER** les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
- **DE SAUVEGARDER** tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, texto, messagerie instantanée.
 - Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée ou qu'il est cible d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), n'hésitez pas et contactez la police. C'est un recours qui vous appartient, peu importe les interventions de l'école pour contrer l'intimidation.

Aide-mémoire pour les parents d'un élève témoin

Votre enfant est-il témoin d'intimidation?

S'il se confie pour vous le signaler, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les cibles.

Vous avez aussi un rôle à jouer

Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter :

- Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un « stool ».
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, direction, psychologue, entraîneur, surveillant, concierge, etc.).
- Rappelez-lui qu'il peut toujours s'adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.

S'il est témoin de cyberintimidation

Conseillez-le sur les comportements à adopter quand il est témoin de cyberintimidation :

- Dites-lui d'ignorer l'agresseur et d'éviter tout contact avec lui.
- Conseillez-lui de réagir, s'il est à l'aise, en protestant face aux propos intimidants.
- Dites-lui de toujours refuser de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message blessant pour quelqu'un.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer les actes d'intimidation dont il est témoin, même s'ils lui paraissent anodins ou qu'ils ne le touchent pas directement.

► En tout temps, un parent peut contacter la direction de l'école pour signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non.

Aide-mémoire pour parent d'élève auteur d'agression

Reconnaître les signes qu'un enfant pose des gestes d'intimidation

Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges. Garçons et filles peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Il est important de reconnaître les signes si vous voulez agir. Un enfant peut également passer du rôle de cible à celui d'agresseur.

Reconnaître les signes d'un intimidateur

- Ils ont un grand besoin de dominer.
- Ils manquent d'habiletés interpersonnelles.
- Ils croient que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit.
- Ils vont percevoir de l'hostilité là où il n'y en a pas.
- Ils éprouvent peu de remords et ont de la difficulté à faire preuve de compassion.
- Ils donnent souvent une fausse image d'assurance et de confiance en soi.

Soyez à l'écoute des personnes qui vous signaleront que votre enfant fait de l'intimidation, qu'il s'agisse du personnel de l'école, d'un entraîneur, d'un parent ou d'un autre jeune.

- Discutez des moyens à prendre pour vous aider et aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Contactez la direction de l'école pour signaler l'intimidation et recevoir le soutien adéquat pour votre enfant.
- N'hésitez pas à demander de l'aide de spécialistes pour vous aider dans cette situation (CSSS, psychologue, etc.).



ANNEXE 6

Aide-mémoire pour parent d'élève auteur d'agression

Vous devez agir pour aider votre enfant à cesser l'intimidation

Si vous apprenez que votre enfant fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Collaborez avec le personnel de l'école afin de régler rapidement la situation.
- Offrez-lui l'aide dont il a besoin.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer ses sentiments sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo, etc.
- Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : orientation sexuelle, race, force physique).
- Passez plus de temps avec lui et supervisez ses activités.
- Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres.
- Prenez rendez-vous avec la direction de l'école au besoin

Aide-mémoire pour parent d'élève auteur d'agression

Agissez pour stopper la cyberintimidation

Si vous apprenez que votre enfant fait de la cyberintimidation :

- Faites-lui comprendre que l'espace virtuel est un espace public et que ce qu'on y trouve est accessible à tous.
- Supervisez ses activités en ligne et encouragez-le à faire des interactions positives.
- Mettez l'ordinateur dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Souvenez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'aller sur Facebook.
- Apprenez-lui à respecter les autres dans l'espace virtuel.
- Rappelez-lui l'importance de garder les mêmes valeurs que dans le monde réel, de ne jamais écrire quelque chose qu'il ne dirait pas à une autre personne face à face.
- Expliquez-lui que colporter des rumeurs, divulguer des renseignements personnels et diffuser des photos ou des vidéos sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre personne est interdit et peut être tout aussi blessant que de la violence physique.
- Dites-lui qu'il est important de respecter la vie privée des autres, qu'il ne faut pas accéder à leurs fichiers informatiques ou à leur baladeur, téléphone cellulaire, etc.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes de cyberintimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).

► En tout temps, un parent peut contacter la direction de l'école pour signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non.

ANNEXE 9

Formulaire de signalement pour les parents

Nom de la personne qui signale l'évènement : _____

Date de l'évènement: _____

Numéro de téléphone pour vous joindre: _____

Nom de la cible présumé _____

Auteur présumé _____

Complice(s) présumé(s) _____

Témoin(s) _____

Lieux :

- Étude : salle de classe laboratoire gymnase bibliothèque piscine
- Communs : toilette cafétéria hall cour de récréation
- Transition : escaliers couloirs casiers vestiaires
- Extérieur de l'école : stationnement resto dépanneur aréna _____
- Autobus
- Cyberspace : Facebook texto (sms) YouTube courriel
- Autres : _____
- Quand : récréation heure du dîner parascolaire

Ce genre d'incident s'est-il déjà produit ? Oui Non Je ne sais pas

Si oui, indiquer le nombre de fois : _____ et depuis combien de temps ? : _____

Exemples d'intimidation et de cyberintimidation

Physique	Psychologique		Cyberintimidation		Sexuelle	
	Verbale	Sociale	Verbale	Sociale		
Frapper	Insulter/injurier	Dénigrer Rabaïsser Ridiculiser publiquement	Insulter/injurier	Dénigrer Rabaïsser Ridiculiser publiquement	Rumeurs à caractère sexuel	
Donner coups pied ou poing	Menacer de blesser	Colporter des rumeurs	Menacer de blesser	Colporter des rumeurs	Commentaires homophobes	
Tirer les cheveux	Commentaires sur l'apparence	Ignorer	Commentaires sur l'apparence	Usurpation d'identité	Toucher sans consentement	
Pousser/bousculer	Blagues cruelles	Exclusions groupe/activité	Blagues cruelles	Exclusions groupe/activité	Blagues à contenu sexuel	
Voler		Isoler	Diffusion de photos modifiées/malveillantes (flinguer)	Hameçonnage	Baïsses les vêtements	
Bagarrer	Injures discriminatoires: • Hygiène • Handicap • Poids • Maladie • Grandeur • Ethnie	Briser la réputation	Injures discriminatoires: • Hygiène • Handicap • Poids • Maladie • Grandeur • Ethnie	Vidéolynchage Filmer à son insu pour diffusion et affichage	Incitation au dévoilement de soi ou des autres	
Vandaliser				Briser la réputation		Propos sexuels
Jeux violents				Facebook, SMS, Youtube, courriel		
Agresser avec une arme						

CIBLE : _____

DATE DE L'ÉVÈNEMENT : _____

DATE DE DÉNONCIATION : _____

AUTEUR(E) : _____ sec : _____

_____ sec. _____

TÉMOIN(S) : _____ sec : _____

_____ sec. _____

COMPLICE(S) : _____ sec : _____

_____ sec. _____

LIEUX :

Étude (salle de classe, laboratoire, gymnase, bibliothèque, etc.)

Communs (toilette, récréation, cafétéria, hall)

Transition (escaliers, couloirs, casiers, vestiaires)

Extérieur de l'école (stationnement, resto, dépanneur, aréna etc..)

Autobus

Cyberspace (spécifiez) _____

Autres (spécifiez) : _____

FRÉQUENCE : Isolé répétitif

CONTEXTE : Acte posé seul Acte posé en groupe

DÉSÉQUILIBRE DES POUVOIRS : Oui Non

SENTIMENT DE DÉTRESSE CHEZ LA CIBLE : Oui Non



ANNEXE 10

Suivi au signalement

INTERVENTIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES EFFECTUÉES AUPRÈS DE L'AUTEUR(E)

INTERVENTION	NOM	DATE
Avertissement		
Appel parent		
Excuses		
Travail de réflexion		
Rencontre avec parent		
Référence CSSS		
MESURES DISCIPLINAIRES	NOM	DATE
Retenue après école		
Rencontre avec la direction		
Suspension interne nbr. Jour :		
Suspension externe nbr. Jour :		
Changement/exclusion autobus		
Transfert d'école		
Changement de casier/groupe		
Local de réflexion		
Scolarisation à domicile		
MESURES JUDICIAIRES	NOM	DATE
Rencontre SQ (informel)	Agent(e)	
Plainte SQ	Agent(e)	

JUSTIFICATIONS UTILISÉES PAR L'AUTEUR (E)

Aucune Dénî Banalisation Thèse de la provocation Thèse de la défense

SENTIMENTS RESSENTIS PAR LAUTEUR (E)

Besoin de dominer Manque d'habiletés interpersonnelles Agressivité pour régler un conflit Peu de remords Peu de compassion Manque d'empathie Vengeance Pression des pairs Manque de confiance en soi

INTERVENTION ET MESURES DE PROTECTION EFFECTUÉES AUPRÈS DE LA CIBLE

INTERVENTION	NOM	DATE
Rencontre individuelle		
Appel parent		
Info aux enseignants/surveillants		
Information au transporteur scolaire		
Sortie avant la cloche		
Changement de casier		
Changement de groupe		
Rencontre du groupe		
Référence au CSSS		

Exemples d'intimidation et de cyberintimidation

Physique	Psychologique		Cyberintimidation		Sexuelle
	Verbale	Sociale	Verbale	Sociale	
Frapper	Insulter/injurier	Dénigrer Rabaïsser Ridiculiser publique- ment	Insulter/injurier	Dénigrer Rabaïsser Ridiculiser publique- ment	Rumeurs à caractère sexuel
Donner coups pied ou poing	Menacer de blesser	Colporter des rumeurs	Menacer de blesser	Colporter des rumeurs	Commentaires homophobes
Tirer les cheveux	Commentaires sur l'apparence	Ignorer	Commentaires sur l'apparence	Usurpation d'identité	Toucher sans consentement
Pousser/bousculer	Blagues cruelles	Exclusions groupe/activité	Blagues cruelles	Exclusions groupe/activité	Blagues à contenu sexuel
Voler		Isoler	Diffusion de photos modifiées/malveillantes (flinguer)	Hameçonnage	Baisse les vêtements
Bagarrer	Injures discriminatoires: • Hygiène • Handicap • Poids • Maladie • Grandeur • Ethnie	Briser la réputation	Injures discriminatoires: • Hygiène • Handicap • Poids • Maladie • Grandeur • Ethnie	Vidéolynchage Filmer à son insu pour diffusion et affichage	Incitation au dévoilement de soi ou des autres
Vandaliser				Briser la réputation	Propos sexuels
Jeux violents			Facebook, SMS, Youtube, courriel		
Agresser avec une arme					

SENTIMENTS RESSENTIS PAR LA CIBLE

- Anxiété (peur, crainte, tension) Difficulté de concentration
 Sommeil perturbé Démotivation/Perte d'intérêt
 Tristesse Absentéisme scolaire Maux de tête/d'estomac/ventre
 Humeur variable Perte d'appétit
 Baisse des résultats scolaires Insécurité Isolement Impuissance
 Culpabilité Idées suicidaires

COMMENTAIRES :

Signature : _____

Date : _____

Copie au dossier d'aide à l'élève * cible, * auteur * complice

Compte-rendu des interventions

Compte-rendu des interventions effectuées dans le cadre du Protocole d'intervention en cas d'intimidation et de violence

École : _____ Date de la situation : _____

Personne responsable mandatée par la direction : _____

Situation : _____

Actions mise en oeuvre lorsqu'une situation d'intimidation et de violence est signalée	Date	Initiale	a
1. Évaluer rapidement l'événement (nature, personnes impliquées, gravité, durée...) (Voir formulaire 1 et définitions légales)			<input type="checkbox"/>
2. Rencontrer la cible et lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires selon le contexte.			<input type="checkbox"/>
Actions mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation et de violence est confirmée	Date	Initiale	a
3. Selon la situation et les besoins de la cible, mettre en place des mesures de protection (Formulaire 2) Commentaires : _____			<input type="checkbox"/>
4. Intervenir auprès de la ou des personnes qui intimident : •Arrêt d'agir (Références au code de vie, valeurs de l'école...) : _____ •Actions éducatives / mesures de remédiation et de réparation : _____ •Sanctions disciplinaires : _____			<input type="checkbox"/>
5. Rencontrer les témoins (élèves et adultes) et leur offrir soutien et accompagnement selon la situation.			<input type="checkbox"/>
6. Informer les parents de la situation •Parents des élèves qui sont cibles •Parents des élèves qui intimident •Parents des élèves qui sont témoins, si nécessaire			<input type="checkbox"/>
7. Implication des parents dans la résolution de la situation •Parents des élèves qui sont cibles •Parents des élèves qui intimident •Parents des élèves qui sont témoins, si nécessaire			<input type="checkbox"/>
8. S'assurer de la mise en place des modalités d'interventions retenues.			<input type="checkbox"/>
9. Au besoin, avoir recours aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté pour les élèves concernés (cibles, agresseurs et témoins) <input type="checkbox"/> psychologue <input type="checkbox"/> psychoéducateur <input type="checkbox"/> travailleur social <input type="checkbox"/> TES			
10. Au besoin, mise en place <input type="checkbox"/> d'un plan d'action <input type="checkbox"/> ou d'un plan d'intervention pour les élèves : <input type="checkbox"/> cibles <input type="checkbox"/> agresseurs			
11. Vérification de la conformité de la tenue de dossier dans le cadre du Plan de lutte de l'école			

Signature de la direction _____ Date _____

Tiré du document à venir : Soutenir l'intervention du personnel scolaire dans la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. (MELS 2013)

Mise à jour

Octobre 2012

**Centre
de services scolaire
René-Lévesque**

Québec 